Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 022-212200679-20260206-D032026-DE

Département des Côtes d'Armor

MAIRIE
DE
GRÂCES

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRÂCES
DU VENDREDI 6 FEVRIER 2026 – 19 H 00

Date de la convocation : le 30 janvier 2026

Présidence de : M. Yannick LE GOFF - Maire

Présents : M. LE GOFF – Maire, M. LASBLEIZ, Mme MOURET, M. PERU, Mme BRIENT, M. LACHIVER, Mme KERHOUSSE – Adjoints au Maire, Mesdames COBIGO, COMMAULT, C. CORRE, I. CORRE, COURTIN, LOYER, SABLE, TANGUY, Messieurs BELEGAUD, BOLLOCH, BONNEAU, CRASSIN, GIRONDEAU, LE ROUX, URVOY

Absent excusé : Monsieur Jean-Pierre MONNIER

Pouvoir avait été donné par : Monsieur MONNIER à Monsieur LE GOFF

Secrétaire de Séance : M. Pascal BONNEAU

DELIBERATION N° 03/2026
- **REMPLACEMENT DE FOYERS LUMINEUX AU BOURG**

Monsieur PERU fait savoir qu'un programme de rénovation de l'éclairage public dans la partie basse du bourg (place du 19 mars, autour du boulodrome et de l'espace multiculturel La Lanterne) et place André Bardoux nécessite d'être mis en œuvre.

Une étude a été faite par le Syndicat Départemental d'Energie en ce sens. Le remplacement de 24 foyers et d'un mat en partie basse du bourg coûterait 27 175 € TTC dont 16 355.33 € à la charge de la commune. Le remplacement de 3 mâts et 3 lanternes place André Bardoux serait de 5 100.69 € également à la charge de la commune.

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée, selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE 22, d'un montant de 21 456.02 €. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8 %, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux. Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 022-212200679-20260206-D032026-DE

Département des Côtes d'Armor

MAIRIE DE GRÂCES

Monsieur le Maire invite donc le conseil municipal à approuver le projet d'éclairage public concernant la rénovation EP (remplacement de la totalité des foyers ARYA) présenté par le SDE des Côtes d'Armor pour un montant estimatif total de 35 650 € TTC (coût total des travaux majoré de 8 % de frais de maîtrise d'ingénierie)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'éclairage public présenté pour la somme de 35 650 € dont 21 456.02 € à la charge de la commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire,

Yannick LE GOFF.

Le Secrétaire de Séance,

Pascal BONNEAU.